

CPES-CAAP DU LYCÉE D'ARSONVAL BRIVE-LA-GAILLARDE

Lycée d'Arsonval - Place du 15 août 1944 - 19100 Brive-la-Gaillarde
Livret de l'étudiant

Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques

La Classe Préparatoire aux Études Supérieures - Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP) du Lycée d'Arsonval est une formation en un an qui accompagne les étudiant.e.s dans des choix d'orientation correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, les conseille dans la construction de leur démarche personnelle et de leur dossier artistique, les prépare à la poursuite d'études et formations artistiques. Elle permet à chacun.e de se préparer à la spécificité des formations supérieures en art. Un suivi individuel est assuré par une équipe enseignante, à travers un conseil dans les choix de concours, une préparation aux épreuves et entretiens d'admission et un accompagnement dans la constitution du dossier de travaux artistiques.

L'enseignement repose sur une articulation entre les enseignements de pratiques et cultures artistiques et les cours d'enseignement généraux, une approche du spectacle vivant pluridisciplinaire (théâtre, danse, vidéo, musique...), la rencontre avec des artistes, des médiateurs et le public à l'occasion d'expositions.

Un partenariat avec l'université permet, sous condition, d'assurer la continuité des études supérieures en Licence 2 arts plastiques à l'Université Bordeaux Montaigne.

CPES - CAAP : composantes du parcours de formation

L'enseignement en CPES-CAAP est ouvert et généraliste. L'ensemble des composantes - pratiques et théoriques - est en prise avec le champ et les acteurs de la création contemporaine et prépare aux épreuves des concours des écoles supérieures d'art et des formations supérieures de l'image ainsi qu'aux contenus et objectifs d'enseignement de la licence Arts plastiques de l'Université de Bordeaux Montaigne. Les enseignements de culture artistique et générale participent de manière croisée et complémentaire aux objectifs de formation des étudiant.es. L'étude d'œuvres - commentaires et rencontres - et l'initiation aux techniques de l'analyse sont partagées entre toutes les composantes d'enseignement.

Objectifs de formation

En CPES-CAAP, l'enseignement s'appuie sur une pédagogie de projet. Il s'agit de permettre aux étudiant.es d'apprendre à faire des choix techniques dans la mise en œuvre d'un projet plastique et artistique. Cette année vise à développer les compétences nécessaires pour laisser une place à l'intuition et à la prise d'initiatives personnelles pour développer et porter des pratiques artistiques singulières.

Organisation et contenus d'enseignement

Pour tenir compte du calendrier des concours et des consolidations techniques et culturelles nécessaires, l'enseignement est réparti en deux semestres. L'organisation pédagogique est annualisée afin de correspondre à celle de l'enseignement supérieur.

La première période est principalement consacrée à la consolidation et à la construction du projet d'orientation. La deuxième période est centrée sur la préparation du dossier artistique de l'étudiant.e (portfolio) en vue des épreuves des concours dans les établissements d'enseignement supérieur. L'accompagnement individualisé a pour objectif de soutenir et aider l'étudiant.e dans les domaines où ses acquis seraient insuffisants - approche technique, culture artistique, constitution de projet, autonomie, analyse -. Le rythme d'étude encadré est assez important : environ 30 heures par semaine. Pour répondre aux exigences d'un parcours de formation artistique, le travail personnel doit être régulier, nourri et reposer sur la capacité de l'étudiant à s'autonomiser et à s'investir de manière intense dans les activités de recherche et de production, durant les temps de travail en atelier, pendant les cours et en dehors des cours, seuls ou auprès des partenaires de la CPES-CAAP. Il s'agit de favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques, de laisser l'opportunité aux étudiants de constituer les fondations d'un véritable travail personnel singulier.

L'emploi du temps alterne des temps courts autour de certaines disciplines relevant de la Culture générale, des plages horaires plus longues qui permettent le travail en atelier et l'approfondissement des approches pratiques et théoriques, et des activités ponctuelles (ateliers d'initiation ou d'approfondissement, workshops, interventions extérieures, rencontres avec l'œuvre d'art, etc.).

Evaluation de la formation

L'évaluation confère un statut d'étudiant.e, notamment par l'attribution d'ECTS (European Credit Transfer System) en partenariat avec l'UFR d'Arts plastiques de l'Université Michel Montaigne à Bordeaux.

Pour l'ensemble des composantes, l'évaluation repose sur le classement par compétences et sur la notation. L'évaluation par compétences attribue un niveau sous forme de lettre (les niveaux de maîtrise : A = Très bonne maîtrise ; B = Bonne maîtrise ; C = Maîtrise correcte ; D = Maîtrise partielle ; E = Absence de maîtrise ; F = Non validé).

L'enseignement en CPES-CAAP ne comporte pas de programme limitatif : il est ouvert et généraliste. Les composantes d'enseignement sont en prise avec le champ et les acteurs de la création contemporaine, articulées aux attentes des concours d'entrée des écoles supérieures d'art, d'architecture et des formations supérieures de l'image, aux contenus et objectifs d'enseignement universitaire de Licence Arts plastiques. Ces composantes d'enseignement sont complétées par des modules, qui s'additionnent ou s'insèrent dans l'emploi du temps. L'année est organisée en semestres : le premier est consacré à la construction de l'orientation et à la consolidation des acquis, le second à la préparation aux concours et à l'accompagnement pour intégrer les établissements d'enseignement artistique supérieur. Le rythme d'étude encadré représente environ 30h par semaine, et le travail personnel doit être le plus intense possible, à travers des recherches et des productions réalisées en autonomie. L'objectif est de favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques, laissant ainsi l'opportunité à chacun.e de constituer les fondations d'un travail singulier et authentique.

L'année scolaire en CPES-CAAP, en partenariat exclusif avec le département Arts plastiques de l'Université Bordeaux Montaigne, est sanctionnée par l'attribution d'une attestation de parcours de formation (niveau de la formation située au sein des études menant au grade de Licence 1 arts plastiques / 60 crédits ECTS). La convention de partenariat permet aux étudiant.e.s d'obtenir une équivalence de première année de Licence, sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe.

Tableau des ECTS

Enseignements et modules	semestre 1	semestre 2	Total ECTS
Pratiques graphiques	3	3	6
Pratiques du volume	3	3	6
Atelier photo/vidéo	4	4	8
Développement de la pratique personnelle	6	6	12
Histoire de l'art	2	2	4
Pratiques plastiques contemporaines	2	2	4
Anglais	2	2	4
Philosophie de l'art	2	2	4
Littérature	1	1	2
Littérature Cinéma Audio Visuel	1	1	2
Pratiques scientifiques	2	2	4
Tutorat	2	2	4
Total ECTS sur avis du conseil de classe	30	30	60

Composantes d'enseignement et thématiques communes

La réflexion sur l'œuvre d'art à travers des thématiques communes est un enjeu de réflexion et d'étude pour les différents champs disciplinaires (philosophie, littérature, sciences, langue vivante) qui composent le parcours de formation. Cela vise d'une part à construire et à développer une culture générale en articulation avec les arts plastiques, d'autre part à connecter, sur fond de pratique interdisciplinaire, les enjeux fondamentaux de la préparation au concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art.

Répartition horaire des composantes d'enseignement

Pratiques artistiques - 18h / semaine - semestres 1 et 2:

Pratiques graphiques (3h) Volume/Espace (3h)

Images numériques Photo/Vidéo (6h)

Développement de la pratique personnelle (6h)

Histoire de l'art et art contemporain- 4h / semaine semestres 1 et 2

Histoire de l'art : du XVème siècle à 1945 - (2h)

Pratiques artistiques contemporaines de 1945 à nos jours - (2h)

Philosophie de l'art - 2h / semaine - 1,5 semestre

Littérature - 2h / semaine - 1,5 semestre

Cultures et pratiques scientifiques - 2h / semaine - 1,5 semestre

Anglais - 2h / semaine - 1,5 semestre

Partenaires culturels et lieux ressources

Frac-Artothèque, Limoges

Centre d'art contemporain, Meymac

Musée Labenche, Brive

CIAP de Vassivière

LAC&S Lavitrine, Limoges

Médiathèque, Brive

Bibliothèque universitaire, Brive

Théâtre L'Empreinte, Brive

Service de l'enseignement supérieur, Brive

Inscription scolaire et universitaire

La CPES-CAAP est une formation du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui offre un statut d'étudiant·e de l'enseignement supérieur. À ce titre, les étudiant·e·s procèdent obligatoirement à une double inscription administrative : en CPES-CAAP au lycée d'Arsonval de Brive, et à l'Université Bordeaux Montaigne au département Arts plastiques. L'inscription administrative au lycée d'Arsonval procède par dossier manuscrit transmis (après décision validée sur Parcousup) et retourné dûment complété, par voie postale. L'inscription administrative universitaire est dématérialisée : elle procède d'une démarche en ligne à partir d'un calendrier précis à respecter et de pièces justificatives numériques.

Pour la liste des pièces justificatives à fournir pour l'inscription administrative, se rapprocher du secrétariat des deux établissements.

Etre étudiant.e à Brive

CROUS et logement universitaire : <https://www.crous-limoges.fr/logement/residence-brive/>

Localisation

Située à proximité des établissements scolaires (IUT, facultés des sciences et de droits, lycées...) et du restaurant universitaire, la résidence vous accueille 21 rue André DEVAUD 19100-BRIVE.

Tel : 05 55 87 07 17 cite-u.brive@crous-limoges.fr

Services administratifs Bus : 1

Type de logement : 39 T1 de 24m2 dont un aménagé pour handicapés - 14 T1 de 21m2 - 3 T1 bis de 31m2 dont un aménagé pour handicapés - 1 logement collectif de 4 chambres.

Services : Compagnie de surveillance - Agent d'accueil - Laverie - Centre commercial à proximité - Prêt appareils ménagers - Salle de jeux - Garage à vélo sécurisé - WIFI - Parking.

Vie étudiante au quotidien : aides financières, se loger, santé, se restaurer, ses études... <https://www.etudiant.gouv.fr/>

Vos contacts :

Lycée d'Arsonval :

Place du 15 août 1944 - 19100 Brive

Tél. : 05 55 18 66 00

Courriel : ce.190011j@ac-limoges.fr Proviseur : Olivier Dejardin

Site internet : <http://www.cite-scolaire-arsonval.fr/CPES-CAAP>

Université Bordeaux Montaigne :

Bureau des licences Bâtiment Accueil - 1er étage Tél: 05 57 12 44 01

Courriel : admissions.licences@u-bordeaux-montaigne.fr

CROUS de Limoges :

39 G , rue Camille Guérin 87036 LIMOGES Cedex Tél : 05 55 43 17 00

Courriel : contact@crous-limoges.fr



Lycée d'Arsonval
Brive-la-Gaillarde

